



## Procédure pour la récupération de compost et de broyat pour les mairies

Dès 2024, la récupération de broyat et de compost à la composterie de Loriol-du-Comtat sera effectuée selon les modalités suivantes :

- 1- Contacter l'un des numéros suivants afin de connaître les disponibilités **48H A L'AVANCE** :

- 06.26.92.69.13 (Jérôme DESMAREST)
- 06 34 59 16 31 (Natacha DOMAIN)

Lors de cet échange téléphonique, il vous sera demandé :

- **LA QUANTITE DE BROYAT/COMPOST SOUHAITE** (selon la disponibilité)
- **LE JOUR** désiré pour récupérer la matière (nous vous rappelons qu'en cas de vent supérieur à 50km/h, le chargement sera interdit)
- **L'HEURE** compris entre 7H45 A 11H30 et entre 13H15 à 15h15 uniquement
- La **PLAQUE D'IMMATRICULATION DU VEHICULE** qui viendra charger (les camions doivent impérativement être enregistrés en composterie. Dans le cas contraire, merci de vous présenter à l'accueil muni de la carte grise)
- Une **ADRESSE MAIL**

- 2- Un mail récapitulant toutes les informations demandées ci-dessus sera transmis à l'adresse mail communiqué lors de l'échange téléphonique, afin de confirmer l'enregistrement de la demande.
- 3- Lors de votre arrivée à la composterie, merci de sonner à l'interphone et de prévenir du chargement (mairie et type de chargement) pour que la pesée soit enregistrée.